

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 47 (1911)

Heft: 9

Anhang: XXVI^e cours normal suisse de travaux manuels à Berne : du 9 juillet au 5 août 1911

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXVI^{me} cours normal suisse de travaux manuels à Berne

du 9 juillet au 5 août 1911.

La Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons organise à Berne du 9 juillet au 5 août 1911, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Berne, le XXVI^{me} cours normal suisse de travaux manuels.

I. But général.

Les travaux manuels exercent les sens des élèves, ils leur apprennent à observer avec exactitude et leur fournissent l'habileté de la main.

En faisant appel à l'activité personnelle des enfants, les travaux manuels leur permettent encore d'appliquer les connaissances théoriques acquises à l'école; ils fortifient leur volonté et les rendent capables d'exécuter ce qu'ils ont conçu.

Le cours normal suisse renseignera les participants sur la meilleure manière d'atteindre le but proposé.

II. Division et durée du cours, finance d'inscription.

Le cours comprend les divisions suivantes:

1. <i>Le cours élémentaire</i>	du 9 juillet au	5 août	coût fr.	65
2. a) <i>Le cartonnage, A, section technique</i>	" 9 "	" 5 "	" "	65
b) " <i>B, section didactique</i>	" 9 "	" 5 "	" "	65
3. <i>Le travail du bois à l'établi</i>	" 9 "	" 5 "	" "	65
4. <i>La sculpture</i>	" 9 "	" 5 "	" "	65
5. <i>Le modelage</i>	" 9 "	" 5 "	" "	65
6. <i>Le travail sur métaux</i>	" 9 "	" 5 "	" "	65
7. <i>Le cours pratique de chimie, physique et</i> <i>électricité</i>	" 9 "	" 5 "	" "	70
8. <i>Le cours pour maîtres et maîtresses de</i> <i>classes gardiennes</i>	" 9 "	30 juillet	" "	50

III. But spécial de chaque division.

1^o **Le cours élémentaire** est destiné aux élèves des quatre premières années scolaires, y compris deux des classes de retardés et des classes spéciales. Il se propose de fournir aux maîtres les moyens de développer le jugement de leurs élèves et de mettre en relation les leçons théoriques de calcul et de langage avec le travail manuel. Le cours élémentaire comprend des travaux en argile, en papier et en demi-carton, ainsi que le dessin au crayon et au pinceau.

2^o **Le cartonnage** fait suite au cours élémentaire (de la 4^{me} à la 6^{me} année scolaire). Il exige de l'élève beaucoup d'exactitude et de propreté et contribue à développer le sens du beau. Les travaux sont en rapport étroit avec l'enseignement de l'arithmétique, de la géométrie et du dessin. Enfin ils fournissent des objets utiles à l'école et à la maison. La division B comprend une partie technique et une partie didactique. Deux semaines seront consacrées à la 1^{re}, et deux à la 2^e partie. Le but de cette dernière est de montrer comment le principe du travail manuel peut être appliqué de la 4^e à la 6^e année scolaire.

3^o **Le travail à l'établi** (de la 7^{me} à la 9^{me} année scolaire) demande des élèves une certaine force corporelle; il est l'occasion d'observations intéressantes sur les matières premières et l'outillage. De plus il fait ressortir la nécessité du dessin technique pour l'exécution d'un objet.

4^o **La sculpture** comprend la sculpture au trait, le champ-levé et la sculpture en relief. Ces travaux sont une application pratique du dessin; ils développent le sens esthétique et forment le goût. Quelques connaissances des travaux à l'établi sont indispensables aux participants de ce cours.

5^o **Le modelage** (de la 1^{re} à la 9^{me} année scolaire) offre de grands avantages à tous les degrés de l'école. Il est un moyen de développement très important pour l'œil et la main; il vivifie l'enseignement intuitif et celui du dessin.

6^e Le travail des métaux, destiné aux élèves des 8^e et 9^e années scolaires, leur fait connaître les qualités des différents métaux. Il leur apprend aussi à les travailler à main. Le programme prévoit: la confection d'objets pratiques et de modèles pour le dessin à main levée, le dessin technique, et la mécanique.

7^e Le cours pratique de chimie, physique et électricité poursuit un double but: d'abord apprendre au maître à faire avec ses élèves des expériences de chimie et de physique; et ensuite le mettre à même de construire certains appareils simples. Le cours est destiné aux maîtres des écoles primaires supérieures, des écoles secondaires et moyennes.

Il est la suite naturelle des principes de la pédagogie et offre aux participants une quantité de suggestions pratiques.

8^e Le cours pour maîtres et maîtresses de classes gardiennes. Ces classes reçoivent le soir ou pendant les vacances les enfants qui manquent de surveillance à la maison. Lorsque le temps ne permet pas le jeu en plein air, l'activité naturelle des enfants a besoin d'un dérivatif, et l'on n'a pas toujours un travail convenable à leur donner. La tâche du cours sera de faire connaître aux participants certains travaux qui peuvent facilement être introduits dans les classes gardiennes, et qui ne nécessitent qu'une dépense insignifiante: ainsi les travaux en argile, ceux en bois naturel, le tissage et les travaux de jardin. Ces derniers, en faisant appel à l'intelligence des élèves, leur feront aimer l'horticulture. Ils doivent en outre montrer comment l'enseignement des sciences naturelles peut gagner en profondeur et en sécondité par les expériences pratiquées au jardin scolaire. De plus le travail en plein air est une diversion bienfaisante aux élèves de la scâle d'école.

IV. Organisation.

- a) L'enseignement sera donné en français et en allemand. Les participants peuvent choisir le cours qu'ils désirent prendre.
- b) *Horaires du cours.* Chaque branche sera enseignée à raison de 9 heures par jour. Le samedi après-midi sera consacré à des sorties ou à la visite des curiosités de Berne et des environs.
- c) *Frais.* La taxe d'inscription est payable dans la 1^{re} semaine du cours. Les frais de logement et de pension s'élèveront à environ 40 fr.
- d) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'industrie accordera à chaque participant, par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique de Berne, une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son canton. Les subides communaux ne pourront entrer en ligne de compte pour le calcul de la subvention fédérale. Chaque participant subventionné est instantanément prié de vulgariser les connaissances acquises au cours, soit par l'enseignement du travail manuel, soit par la propagande en faveur de l'ouverture de nouveaux ateliers.
- e) *Conférences.* Les questions théoriques seront traitées dans des conférences suivies de discussion. Les participants pourront aussi visiter des établissements spéciaux.
- f) *Logement et pension.* Le Directeur du cours, Mr. A. Gloor, Oberlehrer, Berne, Beundenfeldstrasse 52, veut bien se charger, sur demande des participants, de leur procurer pension et logement et de leur fourrir tous les renseignements nécessaires.

V. Inscriptions.

Les inscriptions se feront au moyen de formulaires spéciaux, que les intéressés pourront se procurer auprès de la Direction du cours et des Départements cantonaux de l'instruction publique. D'autres exemplaires de ces formulaires seront à la disposition du corps enseignant dans les Expositions scolaires de Berne, de Fribourg, de Lausanne et de Zurich. Les instituteurs qui désirent suivre le cours adresseront leur demande, jusqu'au 10 mai 1911 au plus tard, au Département de l'instruction publique de leur canton.

Une circulaire ultérieure indiquera aux participants: le lieu et l'heure de l'ouverture des cours; le programme et l'heure journalier; les outils que chaque participant devra se procurer.

Nous invitons cordialement les instituteurs et les institutrices de la Suisse à suivre nombreux le 26^e cours normal et nous comptons, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, sur une très forte participation. M. M. les maîtres et la direction fédérale tous leurs efforts pour rendre le cours agréable autant qu'il est possible.

Zurich,
Berne, le 15. février 1911.

Au nom de la Société Suisse pour l'extension du travail manuel dans les écoles de garçons:

Le Secrétaire: *Heinrich Hiestand.*

Le Président: *Ed. Oertli.*

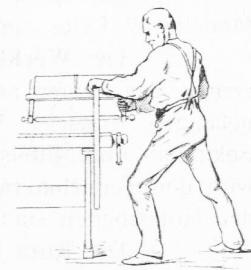
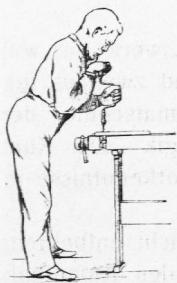
Le Directeur du Département de l'instruction publique du canton de Berne:

Lohner.

Le Directeur du cours:

A. Gloor, Berne, Beundenfeldstrasse.

XXVI. Schweizer. Bildungskurs für Lehrer der Knabenhandarbeit in Bern.



9. Juli bis 5. August 1911.

Der Schweizer. Verein zur Förderung des Handarbeitsunterrichtes für Knaben veranstaltet mit finanzieller Unterstützung des Bundes und unter Oberaufsicht der Erziehungsdirektion des Kantons Bern vom 9. Juli bis 5. August 1911 in Bern den 26. Schweizer. Bildungskurs für den Unterricht in Knabenhandarbeit.

I. Zweck im Allgemeinen.

Die Handarbeiten bezwecken, die Sinne der Schüler für genaue Beobachtung zu schärfen und ihre Hand für die Ausübung praktischer Arbeit geschickt zu machen. Durch das Mittel der Selbstbetätigung sollen die Schüler dazu geführt werden, die in der Lernschule erworbenen theoretischen Kenntnisse anzuwenden und ihr Wissen und Können zu festigen.

Der Schweizer. Bildungskurs für Lehrer der Knabenhandarbeit will die Kursteilnehmer befähigen, den Unterricht so zu erteilen, daß der angegebene Erziehungszweck möglichst erreicht wird.

II. Arbeitsfächer, Kursgeld, Kursdauer.

Der Kurs zerfällt in folgende Abteilungen:

1. Elementarkurs	9. Juli —	5. Aug., Kursgeld Fr. 65.—
2. a) Kartonnagearbeiten A, technischer Kurs	9. Juli —	5. Aug., " 65.—
b) , B, didaktischer Kurs	9. Juli —	5. Aug., " 65.—
3. Hobelbankarbeiten	9. Juli —	5. Aug., " 65.—
4. Schnitzen	9. Juli —	5. Aug., " 65.—
5. Modellieren	9. Juli —	5. Aug., " 65.—
6. Metallarbeiten	9. Juli —	5. Aug., " 65.—
7. Werkkurs in Chemie, Physik und Elektrizität	9. Juli —	5. Aug., " 70.—
8. Kurs für Hortleiter und Gartenbaukurs	9. Juli — 30. Juli,	" 50.—

III. Zweck der Arbeitsfächer.

1. Der **Elementarkurs** ist für die vier ersten Schuljahre bestimmt und zwar mit Einschluß der **Förderklassen** und **Spezialklassen**. Der Kurs setzt sich zur Aufgabe, die Teilnehmer zu befähigen, bei ihren Schülern durch das Mittel der Handarbeit die Denk- und Urteils Kraft zu entwickeln und den theoretischen Unterricht in Sprache und Rechnen an den Arbeitsunterricht anzuschließen. Er umfaßt Arbeiten mit Legeformen, mit Ton, Papier, Halbkarton, und Zeichnen mit Stift und Pinsel.

2. Die **Kartonnagearbeiten** umfassen das 4.—6. Schuljahr. Sie erziehen zur Genauigkeit und Sauberkeit im Arbeiten und tragen besonders auch zur Bildung des Schönheitssinnes bei. Sie unterstützen überdies den Rechen- und Zeichenunterricht und liefern beliebte Nutzgegenstände für Schule und Haus. Abteilung A wird nach bisher üblicher Methode geführt. Abteilung B gliedert sich in einen technischen und einen didaktischen Teil. Von den 4 Wochen werden 2 auf die technische und 2 auf die didaktische Ausbildung verwendet. Die letztere setzt sich zum Zweck, zu zeigen, wie das Arbeitsprinzip im 4.—6. Schuljahr durchgeführt werden kann.

3. Die **Hobelbankarbeiten** (7.—9. Schuljahr) bieten den Knaben Gelegenheit zu ausgiebiger körperlicher Betätigung und zu wertvollen Beobachtungen am Material. Sie führen ihn zugleich ein in das Verständnis und das Anlegen technischer Zeichnungen und deren Verwendung bei der Anfertigung gewerblicher Gebrauchsgegenstände.

4. Das **Holzschnitzen** umfaßt Furchen-, Flach- und Reliefschnitt. Diese Arbeiten sind eine praktische Anwendung des Freihandzeichnens; sie fördern den ästhetischen Sinn und bilden den Geschmack. Etwelche Kenntnis der Hobelbankarbeiten ist unentbehrlich.

5. Das **Modellieren** (1.—9. Schuljahr) läßt sich mit Erfolg auf allen Schulstufen anwenden. Es ist ein vorzügliches Bildungsmittel für Hand und Auge und fördert den Anschauungs- und Zeichenunterricht, sowie die Geschmacksbildung.

6. Die **Metallarbeiten** sind für die Schüler der obersten Klassen der Volksschule bestimmt (8. und 9. Schuljahr). Sie machen die Schüler vertraut mit den verschiedenen Metallen, ihren Eigenschaften und ihrer Verarbeitung im kalten Zustand. Das Programm sieht vor: Die Herstellung praktischer Gegenstände, Modelle für freies und technisches Zeichnen, Modelle für die Mechanik.

7. Der **Werkkurs in Chemie, Physik und Elektrizität** verfolgt einen doppelten Zweck; er will erstens den Lehrer anleiten, chemische und physikalische Schülerübungen durchzuführen und zweitens ihn befähigen, einfache Apparate zusammenzustellen. Der Kurs ist für Lehrer der oberen Primarschule, der Sekundar- und Mittelschule bestimmt; er ist eine natürliche Folge der Fortschritte der Pädagogik. Der Kurs wird den Teilnehmern reiche Anregungen für die praktische Lehrweise bringen. (Etwelche Vorkenntnisse in den Holzarbeiten sind förderlich.)

8. Der **Kurs für Hortleiter**. Horte nehmen die Kinder auf, welche zu Hause der Aufsicht entbehren, entweder am Abend nach Schluß der Schule oder während der Ferien. Wenn die Witterung den Aufenthalt im Freien nicht gestattet, so verlangen die tätigkeitslustigen Knaben und Mädchen nach Arbeit. Vielfach fehlt es noch an passender Beschäftigung. Der Kurs für Hortleiter stellt sich deshalb die Aufgabe, die Teilnehmer mit Arbeiten bekannt zu machen, welche in den Horten mit Leichtigkeit und ohne nennenswerten Kostenaufwand ausgeführt werden können: Naturholzarbeiten, Flechten von Bettigrohr, Papierarbeiten, Gartenarbeiten. Letztere sollen den Schülern Verständnis und Liebe für den Gartenbau beibringen und zeigen, wie der naturkundliche Unterricht durch die Arbeit im Schulgarten vertieft und befruchtet werden kann. Der Unterricht im geschlossenem Raum erhält durch die Arbeit im Freien eine wohltuende Abwechslung.

IV. Organisation.

- a) Der **Unterricht** wird in deutscher und französischer Sprache erteilt. Die Wahl des Faches steht dem Teilnehmer frei.
- b) **Arbeitszeit.** Der Unterricht dauert täglich neun Stunden mit je einer halben Stunde Unterbruch am Vor- und Nachmittag. Der Samstag nachmittag ist frei und soll zu gemeinsamen Ausflügen und zum Besuche der Sehenswürdigkeiten in Bern und Umgebung benutzt werden.
- c) **Kosten.** Das *Kursgeld* (siehe oben) ist in der ersten Kurswoche zu bezahlen. *Kost* und *Logis* werden auf *zirka Fr. 90.—* zu stehen kommen.
- d) **Subvention des Bundes.** Für jeden Kursteilnehmer wird durch die *Unterrichtsdirektion Bern* beim eidgenössischen Industriedepartement eine Subvention in gleicher Höhe nachgesucht, wie sie ihm von seiner Kantonsregierung zugesprochen wird. Allfällige Gemeindesubventionen etc. werden hiebei nicht berücksichtigt. Es wird die bestimmte Erwartung ausgesprochen, daß die subventionierten Teilnehmer in ihrem Wohnorte die im Kurse erworbenen Fertigkeiten verwerten, sei es durch Erteilung von Handarbeitsunterricht oder durch Propaganda für die Einrichtung von Handarbeitsschulen.
- e) **Vorträge.** Für die theoretische Ausbildung der Kursisten wird durch Vorträge oder Diskussionsabende, sowie durch den Besuch von Etablissements gesorgt werden.
- f) **Kost und Logis.** Der Kursleiter, **A. Gloor, Oberlehrer, Bern, Beundenfeldstrasse 52**, ist auf Wunsch gerne bereit, für Kost und Logis zu sorgen und den Angemeldeten spezielle Mitteilungen zu machen.

V. Anmeldung.

Zur Anmeldung sind besondere Formulare zu verwenden, welche bei der Kursleitung, den kantonalen Erziehungsdirektionen und den Schulausstellungen Bern, Freiburg, Lausanne und Zürich bezogen werden können. Die Anmeldungen müssen bis **spätestens den 10. Mai 1911** der Erziehungsdirektion des **Wohnkantons** eingereicht werden. Für weitere Auskunft wende man sich gefl. an den Kursleiter.

Ort und Zeit der Eröffnung des Kurses, Stundenplan und Kursordnung, sowie die zu beschaffenden Werkzeuge werden den Angemeldeten durch Zirkular später bekannt gegeben.

Wir laden die schweizerische Lehrerschaft freundlichst ein, den Kurs recht zahlreich zu besuchen und hoffen im Interesse einer zeitgemäßen Weiterentwicklung der Jugenderziehung auf recht viele Anmeldungen. Die Kursleitung und die Kurslehrer werden sich nach Kräften bemühen, den Kurs für die Teilnehmer angenehm und fruchtbringend zu gestalten.

Zürich,
Bern, den 15. Februar 1911.

Für den Schweizer. Verein zur Förderung des Handarbeitsunterrichtes für Knaben:

Der Sekretär: **Heinr. Hiestand.**

Der Präsident: **Ed. Oertli.**

Der Direktor des Unterrichtswesens des Kantons Bern:

Lohner.

Der Kursleiter:

A. Gloor, Bern, Beundenfeldstrasse.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Les examens en obtention du **brevet de maîtresse secondaire** et des **brevets pour enseignements spéciaux** auront lieu à Lausanne, à partir du 19 mai 1911.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^e service, avant le 25 mars, à 6 heures du soir.

L'horaire détaillé, ainsi que les renseignements nécessaires, ne pourront être envoyés aux intéressés qu'après cette date.

La demande d'inscription doit être accompagnée d'un curriculum vitæ, d'un acte de naissance ou d'origine, de diplômes ou de certificats d'études.

Un droit d'inscription de 30 fr. sera exigé de chaque candidat avant le commencement des épreuves.

H 31182 L

Ecole supérieure et Gymnase des jeunes filles de la Ville de Lausanne

Un concours est ouvert en vue de la nomination d'une maîtresse chargée de l'enseignement de la langue française aux élèves étrangères du Gymnase (Cours I et II).

Obligations : 24 heures hebdomadaires.

Traitements : de 120 à 150 fr. l'heure annuelle, suivant les années de service dans le canton.

La connaissance de l'allemand et de l'anglais est exigée. Les candidates devront indiquer les séjours qu'elles pourraient avoir fait en Allemagne et en Angleterre.

Entrée en fonctions le 15 avril, 1911, si possible.

Adresser les inscriptions avec les pièces à l'appui au Département de l'instruction publique, 2^e service, avant le 17 mars 1911, à 6 heures du soir.

Collège et Ecole supérieure d'Aigle

Les postes suivants sont mis au concours :

1^o Maître d'allemand et d'histoire, éventuellement de latin.

2^o Maître de latin et de grec.

Traitements annuels : 3000 fr.

3^o Maitresse secondaire.

Branches d'enseignement : Anglais, français, géographie, histoire, économie domestique, histoire biblique en 5^e classe. Surveillance générale à l'école supérieure.

Traitements annuels : 2000 fr.

Adresser les inscriptions, avec un curriculum vitæ, au Département de l'instruction publique, 2^e service, avant le 21 mars, à 6 heures du soir.

Professeur

diplômé **demandé** dans institution pour garçons dans le canton de Vaud, capable d'enseigner français, allemand et italien ou anglais. Traitements initial : 2000 fr. plus entretien complet. Adr. offres et certificats sous **V 21428 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

SALUT CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10 | AU COMPTANT
0 | sans aucune majoration
0 | sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit ! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison
A. MAUCHAIN
Jules RAPPA successeur
GENÈVE

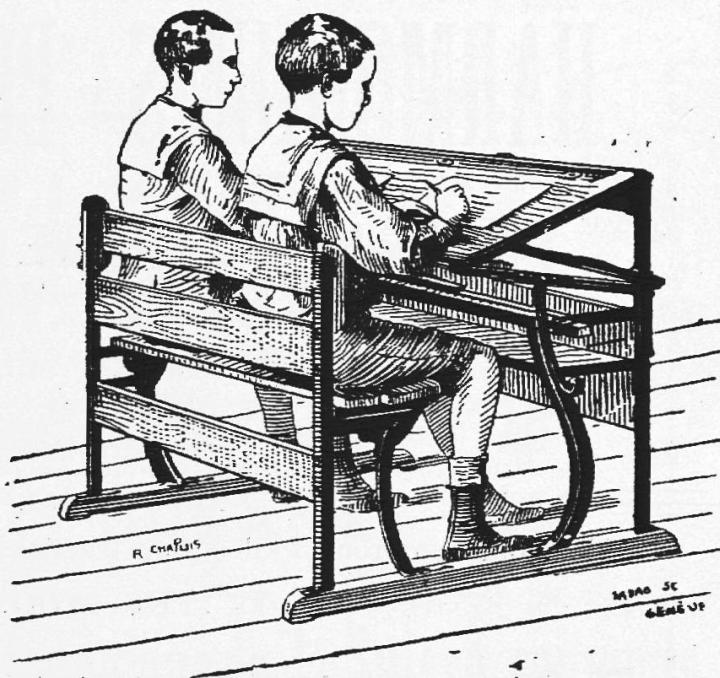
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

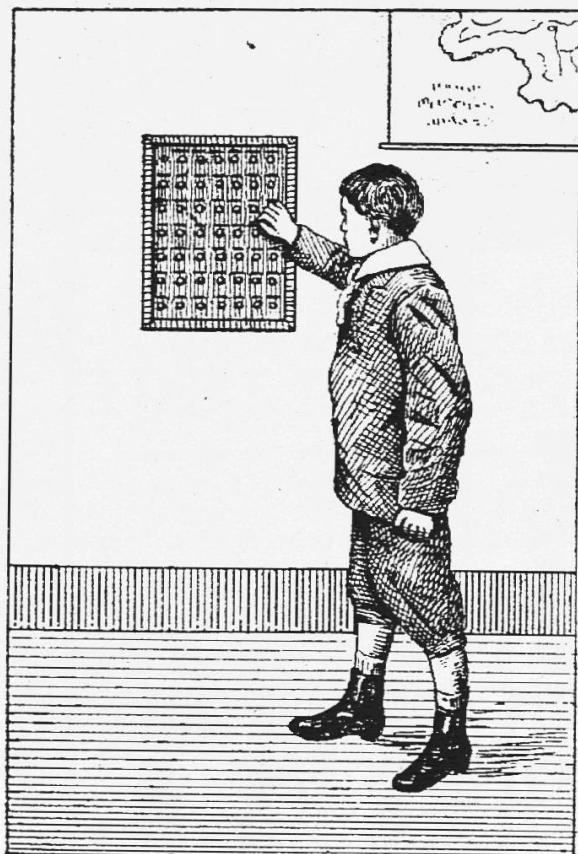
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé
aux autorités scolaires.
Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle L'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

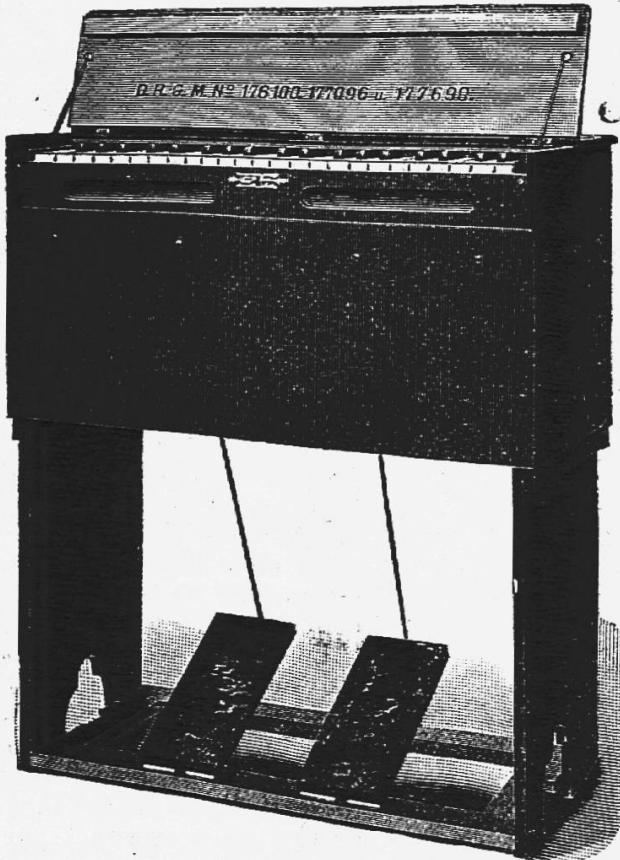
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **L'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100.—



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 10

LAUSANNE — 11 Mars 1911.

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RELIGIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **L. Quartier** instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce cu à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Deruaz** Ad., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconex.
Pesson, Ch., inspecteur, Genève.
Mes. **Pesson**, Augusta, Genève.
Métral, Marie, Genève.
MM. **Martin**, E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.
Charvoz, A., instituteur, Chêne-Bourg.
Dubois, A., Genève.

Jura Bernois.

M. **Gylam**, inspecteur, Corgémont
Duvoisin directeur, Delémont.
Baumgartner, inst., Biel.
Marchand, directeur, Porrentruy.
Mœckli, instituteur, Neuveville.
Sauterlin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.

Neuchâtel.

MM. **Latour**, L., inspecteur. **Corcelles**.
Brandt, W., inst.. **Neuchâtel**.
Ruillot, L., inst.. **Couvet**.
Huguenin, V., inst.. **Locle**.
Steiner, R., inst., **Chaux-de-Fonds**

Vaud

MM. **Porchet**, A., instituteur, président de la Vaudoise, **Lutry**.
Allaz, E., inst., **Assens**.
Barraud, W., inst., **Vich**.
Baudat, J., inst., **Corcelles s/Concise**
Clouz, J., inst., **Lausanne**.
Dufey, A., inst., **Mex**.
Gailloz, H., inst., **Yverdon**.
Giddey, L., inst., **Montherod**.
Lenoir, H., inst., **Vevey**.
Magnenat, J., inst., **Oron**.
Magnin, J., inst., **Lausanne**.
Pache, A., inst., **Moudon**.
Panchaud, A., inst., **St-Sulpice**.
Petermann, J., inst., **Lausanne**.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Decoppet**, G., Conseiller d'Etat, Président d'honneur, Lausanne.
Briod, Ernest, instituteur, président, Lausanne.
Porchet, Alexis, instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Savary**, Ernest, inspecteur, secrétaire Lausanne.
Perret, Ch., professeur, trésorier-gérant, Lausanne.
Guex, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — **Rien à payer à l'avance ! Faute de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit !** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL - ALFRED GÖBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

A Vendre

Plus de 1000 équerres sont à vendre à 5 centimes pièce.
S'adresser à **L. Brizzèse, fabricant à Yverdon**.

Librairie Payot et C^{ie}, Lausanne.

ÉCOLIERS et ÉCOLIÈRES

Demandez à vos parents

L'ALMANACH PESTALOZZI
1911

Vous trouverez dans ce livre une mine de renseignements précieux, une foule d'amusements et de jeux attrayants, un trésor de sagesse. Ce sera votre compagnon le plus cher pendant toute l'année.

Prix : 1 fr. 60

Une encyclopédie de poche pour la jeunesse.

ALMANACH PESTALOZZI 1911. Agenda de poche à l'usage de la jeunesse scolaire. In-16, de près de 300 pages.

400 illustrations en noir et couleurs

Elégamment relié en toile souple : 1 fr. 60

Des écoliers et des écolières nous écrivent : *L'Almanach Pestalozzi* est pour moi le cadeau que je préfère à tous ; c'est mon meilleur ami et conseiller ; il est tout simplement superbe.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Vacances : 1 institutrice de langue française pour école enfantine ; 1 professeur, brevet secondaire, pour langues française, allemande, commerce, comptabilité.
Entrée 1^{er} janvier 1911.

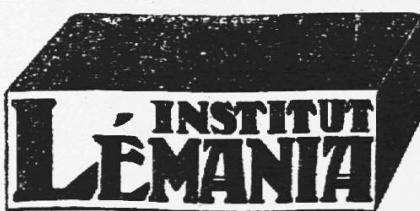
*Modèles
d'écriture Ronde
et Gothique
Méthode Böllinger
très facile à apprendre.*

Salon 1901 Médaille d'argent - Salon 1906 Mention honorable
Auteur éditeur : Böllinger - Frey, Bâle

IMPRESSIONS

pour Communes, Sociétés, etc., sont promptement exécutées et à des prix modérés aux

IMPRIMERIES RÉUNIES, (S. A.) LAUSANNE.



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation **approfondie** et rapide

aux **BACCALAURÉATS** (scientifique et classique),
à la **MATURITÉ FÉDÉRALE**
et au **POLYTECHNICUM FÉDÉRAL**,

300 élèves en $2\frac{3}{4}$ ans, 95 % de succès

COURS D'ÉCRITURE RONDE ET GOTHIQUE **TROISIÈME ÉDITION**

à l'usage des écoles, pour maîtres et élèves

20 feuilles détachées avec directions

Méthode très facile à apprendre

MÉDAILLE D'ARGENT ————— PRIX : 1 FRANC

Chez **D. BOLLINGER - FREY, Bâle.**

Professeur

diplômé **demandé** dans institution pour garçons dans le canton de Vaud, capable d'enseigner français, allemand et italien ou anglais. Traitement initial : 2000 fr. plus entretien complet. Adr. offres et certificats sous **V 21428 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.**

INSTITUTEURS

H 6538 b

désirant apprendre l'allemand trouvent conditions avantageuses à
l'Institut Steinkellner, Heidelberg, Baden.

Références : **M. G. CHEVALLIER, Instifuteur, ORBE (Vaud).**

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. **LAUSANNE** — Rue Fleury, 7, **NEUCHATEL**
Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Funèbres Lausanne.